

les membres du *Canadian Club* au début de janvier dernier. Le premier et, à mon avis, un but extrêmement important, à la lumière des récents événements qui se sont déroulés au pays, est de raffermir la confiance du public dans nos institutions financières.

Je sais que tous les députés sont au courant d'événements des dernières semaines et des derniers mois qui ont ébranlé la confiance du public dans certaines de nos institutions financières. Je n'ai pas à mentionner les noms, à l'heure actuelle; ils sont si bien connus qu'il suffit d'une simple allusion à des institutions qui ont failli ou ont dû être absorbées. A vrai dire, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré qu'à cause de certains événements, il a dû prendre des mesures très spéciales dans l'application de la politique monétaire, en vue de maintenir la confiance générale dans la stabilité de nos institutions financières. Au fond, le but de la mesure législative qui sera présentée est d'assurer, autant que faire se peut, une confiance plus ferme du public dans nos institutions financières.

J'ai exposé comme deuxième objectif, dans mon discours du début de janvier de cette année, devant les membres du *Canadian Club*, de favoriser la concurrence entre nos institutions financières, ce qui, me semblait-il, serait à l'avantage du grand public. A mon sens, c'était là, de façon générale, l'une des principales conclusions de la Commission Porter, dont l'enquête sur notre système bancaire et financier a été menée en préparation de ces révisions décennales sur les lois bancaires. En étudiant les mesures législatives qui seront en vigueur pendant la prochaine décennie, nous devrions, je pense, encourager autant que possible la concurrence entre ces institutions.

La Commission Porter a mis un soin infini à faire comprendre qu'une partie de notre législation limite cette concurrence au détriment du public. A mon avis, nous devrions nous efforcer de mettre au point des mesures législatives pouvant encourager une saine concurrence dans l'intérêt du public en général.

La législation financière qui sera présentée—et le bill dont nous sommes saisis en vue de la deuxième lecture est le premier d'une série de mesures—sera de la plus haute importance, non seulement pour le monde des affaires et des finances, mais aussi pour le simple citoyen.

Cette législation favorisera le bien-être de tous. Elle ne visera pas à protéger les institutions financières. Elle veillera à ce que ces

institutions fonctionnent dans le meilleur intérêt de la population en général. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que certaines personnes donnent à entendre parfois que des changements proposés par diverses personnes—ils sont parfois attribués au gouvernement quoique le gouvernement n'ait pas encore décidé du fond des questions en jeu—visent en quelque sorte l'intérêt des institutions financières. A titre de ministre des Finances, je dirai que ma première préoccupation, c'est le bien-être de la population en général. J'aimerais que les institutions financières fonctionnent de telle façon qu'elles bénéficient le plus possible au public.

L'hon. M. Starr: Pardon?

L'hon. M. Sharp: Ces institutions financières peuvent veiller très bien à leurs propres intérêts et j'espère que notre législation sera de nature à favoriser le bien-être du public en général. Ce sera sûrement notre objectif.

M. Lewis: Quel beau remplissage!

L'hon. M. Starr: Il vous reste encore 20 minutes.

L'hon. M. Sharp: Je suis sûr qu'en disant cela, je parle pour tous les partis représentés à la Chambre et pour tous les députés.

L'hon. M. Churchill: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Sharp: Bien sûr.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre peut rattacher ses observations aux principes dont s'inspire le bill à l'étude.

L'hon. M. Churchill: Je retire ma question car c'est la même qu'on vient de poser.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je disais donc que c'est la première d'une série de mesures dont la Chambre sera saisie, et j'ai cru que la Chambre trouverait rassurant, en étudiant cette première mesure visant à prolonger les chartes de nos banques pendant une période limitée...

M. Nielsen: Nous le savons. Vous l'avez déjà dit une fois.

L'hon. M. Starr: Il y a vingt minutes.

L'hon. M. Sharp: ...que nous examinons à fond la nature des modifications qui seront proposées et devront être adoptées avant le 31 décembre...